

Une licence ... quels intérêts ... pourquoi ?

Prendre sa licence c'est avant tout partager un modèle économique, social et solidaire qui permet de :

- Favoriser l'accessibilité des activités nautiques au plus grand nombre.
- Partager la passion et les valeurs de la communauté voile.
- Promouvoir et soutenir la performance sportive au plus haut niveau.
- Soutenir l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024.

C'est aussi devenir membre d'un club FFVoile qui vous permet de :

1- Bénéficiaire d'un environnement de pratique sécurisé

- Avec un encadrement certifié et diplômé d'Etat.
- Avec une offre d'activités variée.
- Avec du matériel de qualité pour apprendre et progresser.
- Avec une méthode d'apprentissage éprouvée et reconnue par l'ensemble de la filière des activités nautiques.
- Avec une évaluation régulière de son niveau (livret de certification des 5 niveaux de pratique FFVoile).

2- Bénéficiaire de plusieurs formations qualifiantes pour encadrer les pratiquants

- Animateur club.
- Moniteur Voile Fédéral.
- Entraîneur Voile Fédéral.
- Moniteur Handivoile Fédéral.
- Moniteur Sport Santé Voile Fédéral (à venir en 2019).
- Moniteur Insertion Voile (à venir en 2019).
- Moniteur CQP Initiateur Voile.
- Moniteur BPJEPS Voile.
- Arbitre Joueur / Jugeuse.
- Arbitre Jury de Course.
- Arbitre Comité de Course.
- Arbitre Directeur / Directrice de Course.

3- Bénéficiaire de plusieurs formations qualifiantes pour former les futurs encadrants

- Formateur Animateur club.
- Formateur Moniteur Voile Fédéral.
- Formateur Entraîneur Voile Fédéral.
- Formateur Moniteur Handivoile Fédéral.
- Formateur Moniteur Sport Santé Voile Fédéral (à venir en 2019).
- Formateur Moniteur CQP Initiateur Voile.
- Arbitre Joueur / Jugeuse.
- Arbitre Jury de Course.
- Arbitre Comité de Course.
- Arbitre Directeur / Directrice de Course.

4- Bénéficiaire d'une organisation sportive structurée

- Participer à l'ensemble des régates inscrites au calendrier fédéral. (> 6000/an)
- Être détecté par le réseau des Cadres Fédéraux et des Conseillers Techniques Fédéraux.
- Disposer de l'accompagnement des Cadres Fédéraux et des Conseillers Techniques Fédéraux.
- Être classé aux championnats de France des coureurs. (Dériveurs, Planche à Voile, Kiteboard, Inter série Habitable, IRC, Monotype Habitable, Course au Large)
- Accéder aux structures d'entraînement de haut niveau (Pôle Espoir, Pôle France, Equipe de France Jeune, Senior, Elite)
- Être inscrit sur les listes de sportifs de Haut Niveau.
- Bénéficier d'un soutien financier selon son niveau de pratique sportive.

5- Bénéficiaire d'un espace licencié dématérialisé

- Accès à la licence 2.0, votre licence toujours avec vous dans votre smartphone.
- Accès au livret de formation dématérialisé CQP Initiateur Voile, Entraîneur Voile Fédéral, Moniteur Voile Fédéral.
- Accès à des remises sur l'abonnement « Course au Large ».
- Accès à des remises sur l'abonnement « L'Equipe ».
- Accès à une entrée gratuite au Nautic de Paris.
- Accès à une entrée gratuite au Grand Pavois.
- Accès à des remises sur les logements du réseau Sportihome.
- Accès à des remises dans les auberges de Jeunesse.
- Accès à des remises dans le réseau des Points Locations FFVoile.
- Accès à des remises sur divers équipements.

6- Participer à la vie fédérale

- Devenir dirigeant bénévole en devenant membre du conseil d'administration de votre structure affiliée.
- Participer et devenir un acteur des débats fédéraux au sein du réseau de la FFVoile (Club, CD Voile, Ligue Voile, Fédération, Instances Internationales).
- Devenir un acteur des décisions, des élaborations ou approbations de la politique de la FFVoile. (Club, CD Voile, Ligue Voile, Fédération, Instances Internationales).

7- Bénéficiaire d'une responsabilité civile et de défense-recours

Dans le but de ...

- Disposer de garanties assurantielles en matière de responsabilité civile et de défense-recours couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels que vous pourriez causer au tiers.

Lorsque survient ...

- Un incident et l'engagement de votre responsabilité envers un tiers licencié ou non.

Dans la limite ...

- Du **territoire français** et dans les limites administratives de navigation de l'embarcation.
- Des **territoires ultra-marins** et dans la limite de 300 milles des côtes.
- Du **territoire européen** et dans les limites administratives de navigation de l'embarcation.
- Au **monde entier** pour tout déplacement ou séjour n'excédant pas 90 jours dans le cadre d'une organisation fédérale ou **avec son accord**.

Dans le cadre ...

- D'une pratique de **navigation à voile** lors des **enseignements**, des **entraînements**, des **compétitions** et de la **pratique libre**.
- De l'**utilisation de bateau à moteur** limité à 300 CV dans le cadre exclusif de la navigation de plaisance.
- D'une pratique de **préparation physique** préalable ou complémentaire à la pratique de la voile.
- De la pratique de la **pêche**.
- D'une **activité d'encadrement** de la voile **labellisée** et conventionnée avec la FFVoile.
- **En option ...** d'une garantie complémentaire de **rachat de franchise** responsabilité civile en cas de responsabilité lors d'une **collision**.
- **En option ...** d'une garantie complémentaire de responsabilité civile **hors navigation** pour les **dommages provoqués** par votre bateau **à quai ou à terre** à un tiers.